

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL

DES SERVICES AUX FAMILLES

4 axes [LA PETITE ENFANCE
LA PARENTALITÉ
LA JEUNESSE
L'ACCÈS AUX DROITS



DOSSIER DE PRESSE

SDSf SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES AUX FAMILLES

[2022 ● 2025]



SCHÉMA
DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES
AUX FAMILLES

Contact presse : Vanessa ESTEVE
vanessa.esteve@cafla-roche-yon.cnafmail.fr
02 51 44 72 30

SDSf SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES AUX FAMILLES

Contact presse : Vanessa ESTEVE
vanessa.esteve@cafla-roche-yon.cnafmail.fr
02 51 44 72 30

Sommaire

1 – Le SDSF : une ambition partagée au service des familles

Une finalité : renforcer la coordination des politiques publiques

Le bilan du SDSF 2016/2020

Un second Schéma : processus de renouvellement

2 – Le SDSF 2022/2025

Une continuité et de nouvelles ambitions

Quatre axes de travail

3 – Les orientations stratégiques

La petite enfance

La parentalité

La jeunesse

L'accès aux droits

4 – La gouvernance du SDSF

Le comité départemental des services aux familles

La réunion préparatoire du CDSF

Les groupes de travail du SDSF

1- Le SDSF : une ambition partagée au service des familles

Afin de soutenir efficacement les familles et permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, le Gouvernement s'est fixé, dès 2013, un objectif ambitieux en matière de développement de solutions d'accueil pour les jeunes enfants.

Pour aider concrètement les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, il a également fixé des objectifs concernant les dispositifs de soutien à la parentalité et la réduction des inégalités territoriales.



Ainsi, le département de la Vendée s'est doté d'un premier Schéma départemental des services aux familles dès 2016 avec comme priorités de travail : la petite enfance et la parentalité.

Une finalité : renforcer la coordination des politiques publiques

Les politiques relatives à la petite enfance étant conduites par de multiples acteurs, le Gouvernement a souhaité impulser, à travers ces Schémas départementaux des services aux familles, une nouvelle dynamique partenariale et renforcer la coordination des acteurs locaux. Le décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021 vient renforcer et préciser le cadre partenarial dans le champ des services aux familles et du métier d'assistant maternel. Il a ainsi confié le pilotage du processus au Préfet de Vendée, avec le concours du Conseil départemental de la Vendée, de l'association des Maires et Présidents de communautés de communes de Vendée et de la Caisse d'allocations familiales.

Les principes et objectifs qui guident la démarche d'élaboration de ce Schéma sont :

- Le renforcement du partenariat dans les politiques de petite enfance et de la parentalité,
- La définition d'une politique partagée et la détermination d'actions et de territoires prioritaires,
- L'articulation des dynamiques départementales et communales en favorisant une action coordonnée des acteurs.

Les objectifs et priorités du Schéma font l'objet d'une déclinaison opérationnelle par la menée de groupes de travail auxquels seront associés l'ensemble des acteurs œuvrant au développement des services aux familles, ainsi que les familles elles-mêmes.

➤ Sur la petite enfance

Les objectifs sont atteints notamment à travers le développement d'une offre toujours plus conséquente d'accueil, en particulier sur les territoires identifiés comme prioritaires. L'offre globale passe de 75 places en 2014 à 85 places pour 100 enfants de 0 à 3 ans en 2019 (accueils individuels et collectifs cumulés). Cette tendance est portée notamment par le développement de l'offre des micro-crèches PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) et des Maison d'Assistants Maternels (MAM) (respectivement + 103 % et + 127 % entre 2016 et 2019).

De plus, une attention a été portée sur le renforcement important du partenariat et de la coopération entre les acteurs de la petite enfance. Autre source de satisfaction collective sur ce premier exercice, le travail d'information et d'accompagnement réalisé auprès des réseaux d'accueil du jeune enfant et des Relais Assistant Maternels (RAM). Enfin, l'accueil individuel, caractéristique importante du panorama de l'accueil des jeunes enfants en Vendée qui représente 65 % de l'offre au 31 décembre 2018, incarnée en particulier par les assistants maternels, a profité également de cette dynamique SDSF avec l'organisation de deux journées professionnelles qui leur ont été dédiées en 2019 et en 2021.



➤ Sur la parentalité

Au cours de ce premier Schéma, les travaux sur l'axe parentalité ont été marqués par la mise en place d'actions innovantes et expérimentales. Outre, le développement des LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) et des REAAP locaux (Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement) qui renforcent la coordination locale des acteurs, les groupes de travail « parentalité » et « séparation » ont proposé des actions en réponse à des préoccupations identifiées et relayées par le large panel de partenaires impliqués. Ainsi, par exemple, le Schéma a vu naître les expérimentations « LAEP 4-10 ans » et « Labo des Parents » où l'implication des parents dans l'identification des besoins est un enjeu fort.

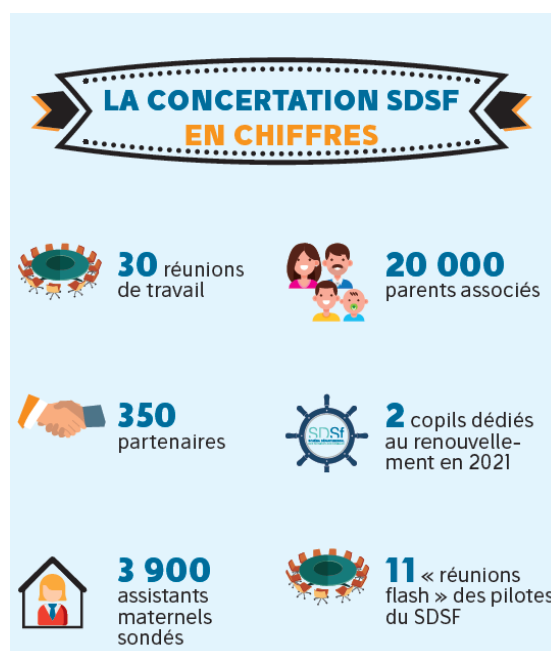
Dans le but de prévenir les conflits familiaux, le Schéma a aussi participé activement au renforcement de la connaissance, du recours et à l'élargissement de l'offre de médiation familiale et des espaces rencontre. Il a également proposé un appel à projet expérimental ayant pour objectif la mise en place d'ateliers de coparentalité pour renouer la communication entre parents pour le bien-être de leurs enfants. Enfin, cet axe du Schéma a réalisé un travail de communication de fond en valorisant les offres locales d'équipements et de ressources pour les parents, notamment à travers le site etreparent85.fr, ou une encore en construisant une communication dédiée pour les LAEP.

2 – LE SDSF 2022/2025

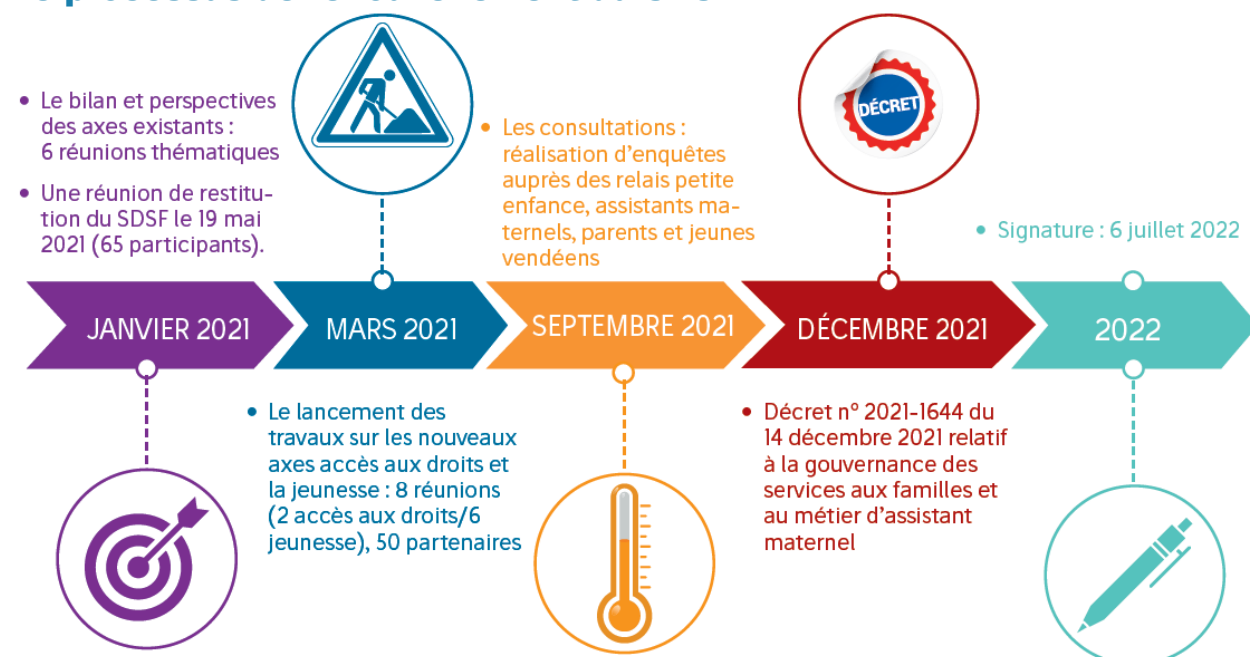
Un second Schéma : processus de renouvellement

L'élaboration de ce nouveau Schéma départemental s'est appuyée sur une démarche participative et partenariale. Initiée en 2021, elle a mobilisé de nombreux acteurs concernés par les différentes thématiques traitées : petite enfance, jeunesse, accès aux droits et soutien à la parentalité. Les pilotes se sont également appuyés sur une large concertation, dans le cadre d'enquêtes menées auprès des familles, des professionnels de la petite enfance, des jeunes, afin de déterminer les priorités d'action. Lors des travaux de renouvellement, les 4 thématiques ont été travaillées afin de mettre en avant les constats, les enjeux et les orientations prioritaires d'action. Pour les axes petite enfance et parentalité, les groupes de travail ont produit un plan d'action détaillé et des indicateurs d'évaluation.

Pour les axes jeunesse et accès aux droits, les groupes de travail ont soumis leurs travaux au Comité Départemental des Services aux Familles (CDSF) qui a validé les orientations d'actions prioritaires. Les partenaires de ces groupes se réuniront au cours de l'année 2022 afin de préciser ces orientations sous forme de plan d'action avec des indicateurs d'évaluation.



Le processus de renouvellement du SDSF



Ce nouveau Schéma, inscrit dans la continuité du précédent, prolonge et conforte les nombreuses avancées développées, dans les domaines de la petite enfance et de la parentalité, sous l'impulsion de l'Etat, de la Caf, du Conseil départemental, des collectivités locales et des acteurs associatifs durant ces cinq dernières années.

Fort du bilan positif du premier Schéma, les pilotes ont souhaité élargir le périmètre de travail du second SDSF. Ainsi, le comité de pilotage du Schéma départemental des services aux familles, réuni le 17 mai 2021, a souhaité, en complément des sujets de la **petite enfance** et de la **parentalité**, retenir 2 nouvelles orientations stratégiques : **la jeunesse** et **l'accès aux droits**.

Quatre axes de travail

1. La petite enfance : pilier de la société



2. La parentalité : réponse aux mutations de la société



3. La jeunesse : agir pour l'autonomie et l'accomplissement



4. L'accès aux droits : agir sur le non-recours et l'inclusion numérique



3 - LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

La petite enfance

Parmi les nouveaux enjeux identifiés, ce second SDSF va notamment travailler sur la **qualité de l'offre d'accueil** (collectif comme individuel), **sur la promotion de l'offre d'accueil** auprès des familles, sur l'amplification du travail transversal initié en termes d'accessibilité financière pour les familles, et **sur l'accueil des enfants porteurs de handicap**.

Enfin, il portera une attention particulière à **l'analyse des évolutions de la petite enfance** en Vendée à travers la mise en place d'un observatoire de la petite enfance ainsi qu'à **l'attractivité du métier d'assistant maternel**, à mettre en relation directe avec le profil vieillissant des professionnels sur le département dont un tiers va partir à la retraite d'ici 5 ans.

Le plan d'action travaillé sur l'axe petite enfance se décline en 3 orientations :

- **Orientation 1 :** Renforcer le maillage équilibré des modes de garde et la complémentarité des interventions pour mieux répondre aux besoins des familles vendéennes
- **Orientation 2 :** Améliorer l'accessibilité et la qualité des modes de garde pour toutes les familles et pour tous les enfants
- **Orientation 3 :** Informer et accompagner les réseaux d'accueil du jeune enfant

La parentalité

Sur le volet parentalité ce nouveau Schéma inscrit ses actions dans la continuité des objectifs de cette première feuille de route avec la réaffirmation de 3 orientations fortes :

- **Orientation 1 :** Promouvoir et communiquer sur les services existants et actions Parentalité, notamment en développant une communication adaptée et en refondant le site ressource etreparent85.fr ;
- **Orientation 2 :** Poursuivre le maillage territorial en structures LAEP et renforcer la coordination intercommunale notamment par le développement des REAAP locaux et par le renforcement des synergies entre structures (LAEP et Relais petite enfance (RPE));
- **Orientation 3 :** Favoriser l'implication et la participation des parents et s'adapter à leurs nouveaux besoins. Fort de la dynamique partenariale importante autour de cet axe, le Schéma va poursuivre la création d'actions expérimentales et innovantes aux services de parents et familles vendéennes.



Dans le but de prévenir les conflits familiaux, le premier Schéma a participé activement au renforcement de la connaissance, du recours et à l'élargissement de l'offre de médiation familiale et des espaces rencontre.

Les contributeurs à cette seconde feuille de route ont également validé le principe d'un **plan d'action spécifique sur le volet « prévention des séparation »** avec 3 orientations principales :

- **Orientation 1** : Faciliter le parcours de prévention des séparations
- **Orientation 2** : Améliorer la lisibilité des différentes offres
- **Orientation 3** : Développer un partenariat autour des conflits familiaux

La jeunesse

Les politiques en faveur de la jeunesse regroupent l'ensemble des actions concourant à l'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, par l'éducation, les loisirs éducatifs, l'accès au droit, la mobilité et l'engagement. Favoriser cette autonomie implique d'agir sur tous les leviers qui permettent aux jeunes de se réaliser en tant qu'individu.

Les pilotes du SDSF ont souhaité mobiliser des partenaires soucieux d'œuvrer au développement de l'éducation, de l'engagement et de la citoyenneté des jeunes, dans une démarche construite autour de 3 parcours déclinés en orientations prioritaires.

Le parcours de l'animation volontaire BAFA, ou comment le BAFA permet l'acquisition de compétences transférables pour le jeune dans sa vie professionnelle et participe à son émancipation.

- **Orientation 1** : Elargir les publics
- **Orientation 2** : Reconnaître les acquis du BAFA
- **Orientation 3** : Rendre accessible la formation
- **Orientation 4** : Accompagner le parcours de formation
- **Orientation 5** : Rendre attractif l'animation volontaire / BAFA



Le parcours numérique éducatif, ou comment le numérique permet de développer la capacité d'agir et la citoyenneté des jeunes.

- **Orientation 1** : Développer le réseau et le maillage des espaces ressources participant à la coéducation au numérique.
- **Orientation 2** : Valoriser les compétences numériques des jeunes
- **Orientation 3** : Analyser « la couverture éducative numérique territoriale »

Des connexions vont pouvoir se faire entre les plans d'action jeunesse et accès aux droits sur ce sujet du parcours numérique éducatif, notamment sur les ressources locales et sur la couverture numérique éducative.

Le parcours d'engagement citoyen, ou comment aider les jeunes à trouver les moyens de s'engager et de s'épanouir.

- **Orientation 1** : Valoriser l'engagement des jeunes au quotidien sur leurs territoires de vie
- **Orientation 2** : Faire évoluer la représentation qu'ont les adultes de l'engagement citoyen des jeunes
- **Orientation 3** : Permettre et prendre en compte un engagement ponctuel
- **Orientation 4** : Sensibiliser les jeunes à l'engagement citoyen et toucher ceux qui ne sont pas déjà acculturés par leur environnement familial
- **Orientation 5** : Transmettre et informer de toute l'offre des dispositifs d'engagement
- **Orientation 6** : Capitaliser et reconnaître les expériences et les compétences acquises

L'accès aux droits

L'ambition portée par le SDSF sur cet axe est véritablement de favoriser le recours effectif aux droits par les Vendéens. Concrètement, et le plan d'action qui sera formalisé ira dans ce sens, il s'agira pour nos institutions de favoriser une dynamique « d'aller vers » les publics non recourant, de lever les freins au recours des droits et d'agir sur les leviers d'inclusion numérique de ces publics.

Les actions prioritaires de cet axe seront celles qui ont un impact direct sur la lutte contre le non-recours, celles qui entraînent l'ouverture de droits sociaux pour les usagers.



Au regard du diagnostic local réalisé avec les structures de la protection sociale et les associations en lien avec les habitants, cet axe propose de répondre aux trois enjeux identifiés :

1. Améliorer la communication sur les droits et « aller vers » les publics les plus précarisés,
2. Faciliter le recours aux droits et limiter les abandons de démarches,
3. Développer l'autonomie numérique en agissant sur les facteurs de l'inclusion numérique.

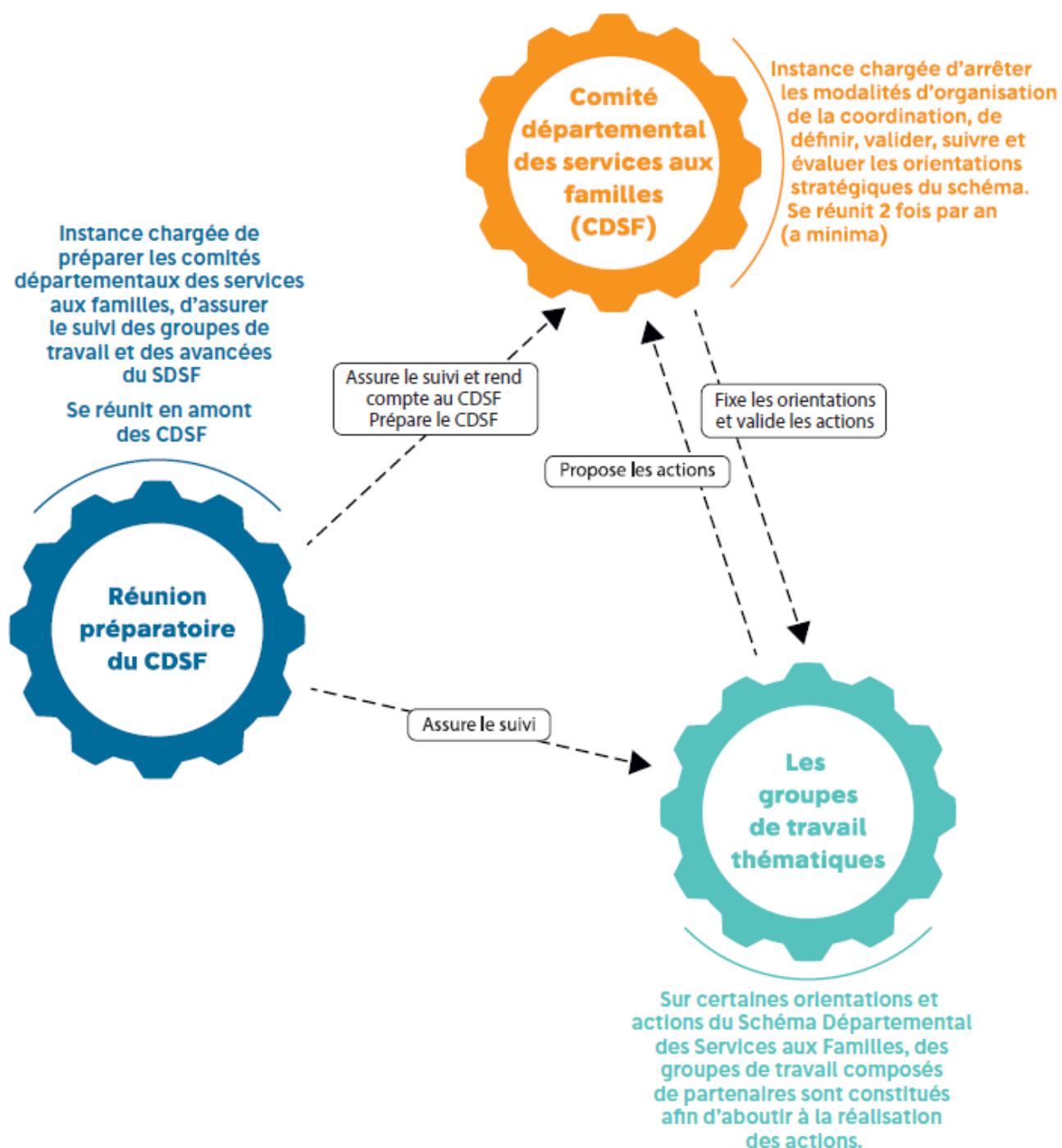
Ces enjeux ainsi posés, la feuille de route sur « l'accès aux droits », en construction sur 2022, sera axée sur les trois orientations de travail suivantes :

- **Orientation 1** : Communiquer et faire réseau
- **Orientation 2** : Agir sur les facteurs d'inclusion numérique
- **Orientation 3** : Lutter contre le non-recours aux droits.

4 – LA GOUVERNANCE

Pour mener à bien les objectifs du Schéma, les parties signataires s'engagent à animer une démarche partenariale et à mener un plan d'actions. La gouvernance du Schéma s'appuie sur 3 instances :

Le Schéma de gouvernance du SDSF



Le comité départemental des services aux familles

Il est composé des représentants politiques et techniques de l'ensemble des partenaires du Schéma, réunis en deux collèges : 37 membres institutionnels (voix délibérative) et 17 membres associés (voix consultative). Les membres associés sont des membres actifs du Sdsf, qui participent aux groupes de travail SDSF.

Il est réuni sous l'autorité du Préfet, en coordination les 3 vice-présidences : le Conseil départemental, la Caf et l'association des Maires. Il a pour fonction de piloter l'avancée du Schéma, de valider les réflexions issues des groupes projets, en formulant des avis. Il est force de propositions sur les travaux entrepris ou à entreprendre. Il s'assurera de la bonne évaluation des actions entreprises (à mi-chemin et à la fin du Schéma) et en validera les conclusions

La réunion préparatoire du CDSF

Le pilotage opérationnel est assuré par la Caf de la Vendée. Le co-pilotage est assuré par l'État, le Conseil départemental et l'association des Maires. La réunion préparatoire du CDSF est une instance opérationnelle d'animation et de coordination des travaux des groupes projets du Schéma, garante de la cohérence et de la transversalité des actions mises en œuvre. Elle est en charge du suivi des projets et de l'élaboration des bilans des actions engagées, de la préparation technique du comité de pilotage et du bureau du Schéma (transmission des documents, propositions de sujets à traiter, demandes d'arbitrages...). Cette instance prépare les séances du CDSF et se réunit sur proposition des pilotes, en fonction du calendrier des CDSF.

Les groupes de travail du SDSF

Les parties signataires s'engagent à animer des groupes de travail pour mener à bien les objectifs et actions du Schéma. Les groupes sont composés de représentants techniques des partenaires du Schéma, suivant leurs champs d'expertise, ainsi que de membres associés, invités à contribuer aux travaux des groupes du fait de leur expertise sur le sujet traité. Ces groupes de travail associent également, dans certains cas les familles elles-mêmes.



NOTES



SCHÉMA
DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES
AUX FAMILLES

Contact presse : Vanessa ESTEVE
vanessa.esteve@cafla-roche-yon.cnafmail.fr
02 51 44 72 30

SDSf SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES SERVICES AUX FAMILLES